

**ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL du 28.11.2011**  
**De MOLLANS-SUR-OUVEZE**  
**Par les élus de « Mollans Autrement »**

**1) Taxe d'aménagement :**

**La loi de finances du 29 décembre 2010 a introduit la Taxe d'Aménagement qui se substituera à la Taxe Locale de l'Equipement (TLE), la Taxe Départementale des Conseils d'Architecture et d'Environnement(TDCAUE) et à la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensible (TDENS).**

**Elle s'applique aux permis de construire ou déclarations préalables de travaux déposés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012.**

**Les anciennes taxes seraient totalement supprimées en janvier 2015.**

En ce qui concerne Mollans :

-Les taux pouvaient être fixés de 1 à 5% et pouvaient être portés jusqu'à 20% selon le niveau

d'équipement des secteurs constructibles.

-Les taux peuvent cependant être revus chaque année.

Soucieux de préserver l'équilibre financier du Budget communal mais aussi d'éviter une pression fiscale trop importante, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de fixer le taux de la taxe d'aménagement, pour la commune, à 3,5% sur l'ensemble du territoire communal et à 2% sur les zones artisanales(ZA) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Pour les personnes concernées il est important de s'informer auprès de la mairie et des administrations concernées (notamment pour les modalités de calcul de la taxe, assiette, les exonérations éventuelles etc....)*

**2) Droit de préemption Urbain**

Suite aux déclarations d'intention d'aliéner la Commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes Remond Patrice-Trembly Jacqueline, Rosendal-Kalma.

Par contre en ce qui concerne l'ensemble immobilier « Consorts Legros » comprenant une maison d'habitation et diverses parcelles situées en zone Au du Plan Local d'Urbanisme (PLU), objet d'une vente par adjudication (Montant 50 000 Euros), le Conseil, à l'unanimité, a souhaité exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées E486/482/483/490, afin d'y créer une place publique ouverte au stationnement, et proposé un prix de 20 000Euros.

**3) CANTINE ECOLE**

**Les travaux sont terminés depuis la rentrée des vacances de la Toussaint et accueil les enfants.**

Le Conseil a souhaité l'installation d'une sonnette pour les fournisseurs.

L'inauguration a été fixée par Monsieur le Maire le 9.12.2011 à 18h, les parents sont conviés. Corinne Bataille a demandé que soit rajoutée sur l'invitation une information concernant le spectacle du Noël de l'école le 16 décembre à 17h45 Salle du Bicentenaire.

Un devis pour la réfection des sols de certaines classes a été demandé.

L'enfouissement d'un câble n'étant pas possible, à la demande d'ERDF le câble sera aérien en façade de la toiture terrasse de la cantine.

**4) Subventions aux associations :**

Le Conseil a reconduit les mêmes montants qu'en 2010.

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Saint-Hubert Mollans           | 150€  |
| Footballer Mollans             | 1800€ |
| Amicale Saint Marcel           | 100€  |
| Amitiés Mollanaises            | 150€  |
| Anciens Combattants            | 280€  |
| Bridge                         | 150€  |
| Gym Mollans                    | 300€  |
| Arc en Ciel (yoga)             | 150€  |
| Intervalle                     | 150€  |
| Mali                           | 100€  |
| Lou cacho-Fio (Marché de Noël) | 500€  |

Une aide exceptionnelle pour la moitié du montant, sur présentation de la facture, pour la remise en état de l'installation de la sonnerie des cloches de l'Eglise actuellement hors service.

## 5) Questions diverses :

### 51) Coupes affouagères

Pour lancer l'opération de coupes dans les bois communaux, au bénéfice des habitants de la commune, L.PANTALY précise qu'il y a lieu :

- de désigner les parcelles concernées dans le cadre du plan d'aménagement forestier.
  - de solliciter l'ONF pour la mise en coupe
  - de nommer 3 garants pour encadrer et suivre les opérations de coupes individuelles
- De publier un appel à candidature pour l'estimation des demandes.
- Il a été proposé pour tenir compte de l'accroissement de la population concernée d'étendre l'opération aux secteurs 19, 23, 24, 25, 26,29 du Plan d'Aménagement Forestier.
- Le Conseil a approuvé ces propositions et autorisé L.Pantaly à organiser la mise en œuvre des coupes.

### 52) Crédation d'un poste d'adjoint de 1<sup>ère</sup> classe.

Madame Geneviève Roso ayant réussi un examen professionnel sera promue au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 53) Station d'Epuration :

J.L Fourteau a interrogé Monsieur le Maire sur la consultation des entreprises. Selon Monsieur le Maire le processus touche à sa fin et la commission d'adjudication va se réunir très prochainement pour l'attribution des marchés.

Concernant les emprunts nécessaires Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas de réponse des organismes financiers ; J.N Le Nouveau, estimant qu'il y a urgence dans le contexte économique actuel, a demandé à Monsieur le Maire de relancer rapidement ces organismes.

Une subvention de l'Agence de l'eau vient d'être accordée récemment.

### 54) Emplacement des ordures ménagères.

Nous avons, depuis le début de la mandature, à maintes reprises, proposé plusieurs emplacements pour permettre un dédoublement et l'aménagement du site de la Porte Major (face au Monument aux Morts) aucun n'a trouvé grâce aux yeux de Monsieur Reynaud qui n'a pas pour sa part présenté de solution efficace pour cette « verrue » à l'entrée du village.

Nous avons relancé le projet en insistant pour qu'une solution soit ENFIN trouvée.

**55) Demande de modification du tracé du chemin du cimetière à Roubion :**

Cette demande émane de Monsieur Vrinat .Le chemin coupe sa propriété il propose au Conseil de le déplacer à ses frais, sur son terrain.

Le nouveau tracé proposé a été accepté par le Conseil.

Tous les frais de l'opération tant sur le plan matériel que juridique seront à la charge du demandeur.

**56) Intercommunalité :**

J.N Le Nouveau s'est inquiété des conséquences financières pour la commune dans l'éventualité d'un changement de communauté de communes. Qu'adviert-il notamment des emprunts contractés par ces organismes ? Les textes qu'il a consulté ne sont pas explicites à ce sujet, Il est demandé à Monsieur le Maire de faire le point sur le sort des remboursements d'emprunts en cours susceptibles de nous concerner.

**57) Vérification des documents comptables et des factures.**

Au nom des six élus de « Mollans autrement », JN Le Nouveau dès le 18 octobre a demandé à Monsieur Le Maire, de disposer d'une salle et de l'ensemble des documents, nécessaires pour effectuer ce travail conformément à la loi. . Cette demande a été confirmée par lettre détaillée du 6 Novembre 2011.

En réunion Monsieur le Maire a indiqué qu'il allait répondre.

**Nota :** *Les observations sont en italiques.*